



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1186) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE DEBUSSY A LA
LOCATAIRE MERINDA LAUPA, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-199
EN DATE DU 01 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

VU la demande de Maame Merinda LAUPA demeurant au 53 rue du Commandant Mowat, 94300 Vincennes, de s'exercer seule à la flûte, dans la salle Debussy, le 18 mai 2026 de 10h00 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Merinda LAUPA demeurant au 53 rue du Commandant Mowat, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 30 € T.T.C (trente euros), afin de s'exercer seule à la flûte, dans la salle Debussy, le 18 mai 2026 de 10h00 à 13h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du
patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourscitoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260601-lmc1H14282H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/06/2026
Date de Publication : 01/06/2026